



IDENTITE ET REGULARITE DU SEJOUR :

- Originaux pièce d'identité, passeport, titre de séjour pour chacune des personnes majeures
- Originaux livret de famille ou de l'acte de naissance pour tous les enfants mineurs
(Si le codemandeur ne peut être présent lors du rendez-vous, fournir une attestation de dépôt des pièces relatives à sa demande)

REVENU FISCAL DE REFERENCE :

- Avis d'imposition (ou de non-imposition) sur les revenus de l'année n-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement. (2023 sur 2022 et 2024 sur 2023)

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT UNIQUE :

- Numéro d'enregistrement de la demande ou la dernière attestation de renouvellement

SITUATION FAMILIALE :

- Copie du livret de famille
- Divorcé ou séparé : extrait du jugement de divorce, extrait de l'ordonnance de non-conciliation

SITUATION PROFESSIONNELLE ET MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES :

- Etudiant : carte d'étudiant
- Apprenti : contrat de travail
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation d'emploi de l'employeur + contrat de travail
- Notification de retraite ou de pension d'invalidité des 3 derniers mois
- Avis de paiement PÔLE EMPLOI des 3 derniers mois
- Bulletin de la Sécurité Sociale pour les indemnités journalières des 3 derniers mois
- Pensions alimentaires reçues : extrait de jugement
- Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF,) : notification CAF / MSA des 3 derniers mois
- Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse

LOGEMENT ACTUEL :

- Domiciliation CCAS
- Bail et 3 dernières quittances de loyer ou à défaut de quittances, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
- Hébergé : attestation de la personne ou de la structure d'hébergement + copie de la carte d'identité et justificatif de domicile – de 3 mois de l'hébergeant

Liste des pièces complémentaires à fournir au Service Logement en fonction du motif de la demande

MOTIF DE LA DEMANDE :

- **Logement non décent, insalubre ou dangereux** : document établi par le Service d'Hygiène attestant de l'état du logement
- **Logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- **Procédure d'expulsion** : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- **Coût du logement trop élevé** : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- **Handicap** : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale
- **Raison de santé** : certificat médical

Horaires d'ouverture : Mardi – Jeudi - Vendredi de 8H30 à 11H15
10 place Victor HASSEBROUCQ – 59200 Tourcoing (Hôtel de Ville)
Tél : 03.59.69.70.94
e-mail : servicelogement@ville-tourcoing.fr